

Réunion du 27 février 2016

L'an **deux mil seize**, le **samedi 27 février**, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2015

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : RENARD Marie (procuration à COUSQUE Cyril), MADRIGNAC Annie (procuration à BITARELLE Jean-Claude), SEININGE Henri (procuration à RIGAUX Joël),

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2016-02-27-010 - Compte administratif de l'année 2015 - Service de l'Eau

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2015, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés		127 736.44		52 767.18		184 596.37
Opérations de l'exercice	38 264.93	48 661.52	14 114.68	9 529.72	52 379.61	58 191.24
TOTAUX	38 264.93	176 397.96	14 114.68	66 389.65	52 379.61	242 787.61
Résultats de clôture		138 133.03		52 274.97		190 409.00
Restes à réaliser			5 631.00		5 631.00	
TOTAUX CUMULES	38 264.93	176 397.96	19 745.68	66 389.65	58 010.61	242 787.61
RESULTATS DEFINITIFS		138 133.03		60 758.65		184 777.00

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-27-011 - Compte de gestion de l'année 2015 - Service de l'Eau

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-27-012 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 -Service de l'Eau

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+127 736,44 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+ 56 859.93 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15	
Soldes d'exécution de l'exercice	- 4 584.96 €
Solde d'exécution cumulé	+ 52 274,97 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	5 631,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	5 631,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 52 274,97 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 5 631,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	+ 10 396,59 €
Résultat antérieur	+127 736,44 €
Total à affecter	+138 133,03 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	138 133,03 €
Total	+138 133,03 €

2016-02-27-013 - Compte administratif de l'année 2015 - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2015, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	7 908.12	20 122.74 8 191.69	199 345.50 3 056.53	223 244.53	179 222.76 10 964.65	231 436.22
TOTAUX	7 908.12	28 314.43	202 402.03	223 244.53	190 187.41	231 436.22
Résultats de clôture Restes à réaliser		20 406.31		20 842.50		41 248.81
TOTAUX CUMULES	7 908.12	28 314.43	202 402.03	223 244.53	190 187.41	231 436.22
RESULTATS DEFINITIFS		20 406.31		2 084.53		41 248.81

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-27-014 - Compte de gestion de l'année 2015 - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-27-015 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+ 20 122.74 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	- 199 345.50 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15	
Soldes d'exécution de l'exercice	220 188.00 €
Solde d'exécution cumulé	20 842.50 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15	
Rappel du solde d'exécution cumulé	20 842.50 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total ...	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	283.57 €
Résultat antérieur	20 122.74 €
Total à affecter	20 406.31 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0.00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0.00 €
Total	20 406.31 €

2016-02-27-016 - Compte administratif de l'année 2015 - C C A S

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2015, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent

Résultats reportés Opérations de l'exercice	150.00	3 517.98 2 714.87			150.00	3 517.98 2 714.87
TOTAUX	150.00	6 232.85			150.00	6 232.85
Résultats de clôture Restes à réaliser		6 082.85				6 082.85
TOTAUX CUMULES	150.00	6 232.85			150.00	6 232.85
RESULTATS DEFINITIFS		6 082.85				6 082.85

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) Rappelle qui suite à la décision de dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, ces résultats seront repris et intégrés dans la délibération n° 018 de ce jour relative au Compte administratif 2015 du Budget Général de la Commune.

2016-02-27-017 - Compte de gestion de l'année 2015 - C C A S

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-27-018 - Compte administratif de l'année 2015

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2015, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	333 186.38	577 432.47 505 327.06	248 929.34	616 257.14 294 427.30	582 115.72	1 193 689.61 799 754.36
TOTAUX	333 186.38	1 082 759.53	248 929.34	910 684.44	582 115.72	1 993 443.97
Résultats de clôture Restes à réaliser		749 573.15	246 486.00	661 755.10	246 486.00	1 411 328.25
TOTAUX CUMULES	333 186.38	1 082 759.53	495 415.34	910 684.44	828 601.72	1 993 443.97
RESULTATS DEFINITIFS		749 573.15		415 269.10		1 164 842.25

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-27-019 - Compte de gestion de l'année 2015 - Budget principal

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-27-020 - Affectation du résultat d'exploitation - Budget principal

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)		+577 432,47 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)		+616 257,14 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15		
Soldes d'exécution de l'exercice		+45 497,96 €
Solde d'exécution cumulé		+661 755,10 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2015		
Dépenses d'investissement		246 486,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
	Solde ...	-246 486,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/15		
Rappel du solde d'exécution cumulé		+616 257,14 €
Rappel du solde des restes à réaliser		-246 486,00 €
	Besoin de financement total ...	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		+178 223,53 €
Résultat antérieur		+577 432,47 €
	Total à affecter	+755 656,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0.00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	200 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	555 656,00 €
Total	755 656,00 €

2016-02-27-021 - Travaux de voirie 2016 - VC n°5 du Bourg à Coubetergues

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 13 décembre 2014 concernant une programmation sur 3 ans de travaux de voirie sur Voies Communales permettant la réalisation d'aménagement et de renforcement sur la VC 1 à la Borderie, la VC 6 de Cavanet à l'Espinglette et la VC 5 du Bourg à Coubetergues.

Il propose au Conseil de réaliser en 2016 les travaux sur la Voie Communale n°5 du Bourg à Coubetergues, et de demander le financement correspondant de l'Etat, DETR.

Il présente ensuite l'estimation financière établie par CTI 19, s'élevant à 37 000,00 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de réaliser en 2016 les travaux d'aménagement et renforcement de la VC n°5 du Bourg à Coubertergues pour un montant estimé à 37 000.00 € ht
 - décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de CTI 19 pour un montant de 1 641.90 € ht,
 - sollicite de M. le Préfet de la Corrèze une subvention de l'Etat DETR au titre de la Voirie Communale (programmation pluriannuelle) pour un montant de 14 800 € en 2016 représentant 40 % du coût HT de l'opération,
 - s'engage à financer la part lui incombant,
 - envisage donc le financement de cette opération de la manière suivante :
- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| - Subvention de l'Etat DETR | 14 800.00 € |
| - Fonds propres ou emprunt | 29 600.00 € (ttc) |

2016-02-27-022 - Travaux de voirie 2016 - CR n° 24 à Calebrousse

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commission de la Voirie a constaté une forte dégradation du CR n°24 de Calebrousse et la nécessité d'un renforcement de la chaussée.

Il propose de faire réaliser ces travaux et de solliciter l'aide du Département aux travaux sur voies communales et chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de faire réaliser les travaux de voirie sur le CR de Calebrousse,
- Approuve l'avant projet établi par CTI 19 pour un montant de 31 500.00 € HT,
- Sollicite l'attribution de l'aide du Département aux travaux sur voies communales et chemins ruraux,
- Envisage le plan de financement suivant :
 - . Subvention du Département (plafond de 40% de 15 000 €) 6 000.00 €
 - . Fonds réservés du Budget 2016 31 800.00 € ttc
- Charge le Maire de signer tout document en vue d'une réalisation dans les meilleurs délais.

2016-02-27-023 - Etude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Commune

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la commune puis d'un schéma directeur de façon à disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune, d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Monsieur le Maire présente le projet de CCTP établi par le CPIE de la Corrèze. Ce projet est divisé en 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux du patrimoine, cartographie des réseaux et établissement du bilan besoin-ressource
- Phase 2 : Campagne de mesure débit – pression, campagne de sectorisation nocturne et modélisation de réseau
- Phase 3 : Etablissement du Schéma directeur

Le montant de l'ensemble des prestations y compris imprévus et frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est estimé 76 732,00 € HT soit 92 078,40 € TTC.

Cette opération est susceptible de recevoir une aide de 70% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de 10% du Conseil Départemental de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide du lancement de l'étude diagnostic et du schéma directeur AEP de la commune,
- approuve le CCTP établi par le CPIE de la Corrèze,
- décide de la dévolution de cette étude par procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau code des marchés publics.
- Sollicite les aides du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'agence de l'eau Adour Garonne,
- prévoit le financement de la façon suivante :
 - . Subvention de l'Agence de l'eau 53 712.40 €
 - . Subvention Département 7 673.00 €
 - . Fonds réservés du Budget 2016 du Service de l'Eau 30 693.00 € ttc
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette réalisation.

2016-02-27-024 - Vente de terrain de la Zone d'activités du Puy de la Métairie

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 11 octobre dernier de céder à Madame Véronique DELATTRE un terrain de la zone d'activités du Puy de la Métairie en vue de permettre l'installation de l'entreprise SARL Michel Biard TP dont

les activités principales seront la location de tractopelle avec chauffeur, les travaux forestiers, la vente de matériaux et la location de matériel.

Dans le cadre de ce projet une déclaration préalable de division foncière a été déposée le 21 décembre, elle a été refusée par Monsieur le Préfet au motif que le terrain est un espace boisé situé en zone de montagne, situé à plus de 300 m des maisons les plus proches du village.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain avait été vendu un première fois en 1984 pour l'installation d'une activité industrielle (fabrication de chaudières bois), puis racheté par la Commune en 2010 en raison de la non réalisation du projet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de céder une autre partie de la zone d'activité, en continuité avec l'atelier existant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Considérant que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale et maintenir une activité économique sur le territoire communal, le justifie, dès lors que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'il n'entraîne aucun surcroît de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article [L. 101-2](#) et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application ;

- se félicite de l'installation de cette entreprise,
- accepte la cession d'un parcelle de terrain de 3 500 m², en continuité avec l'atelier existant,
- décide que ce terrain sera délimité par un géomètre expert,
- fixe le prix de cession à 1.52 € hors taxes le m²,
- précise que la vente du bien sera "en l'état" et sans aucun engagement de travaux de la part de la Commune,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette réalisation,
- dit que tous les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

2016-02-27-025 - Convention ERdF - Commune : Poste de transformation du Puy de la Métairie

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'ERdF a mis en place un poste de transformation au Puy de la Borderie sur la parcelle C 502 appartenant à la Commune.

Cette occupation permanente du domaine public doit être formalisée par une convention de servitude réelle au profit d'ERdF.

Il donne ensuite lecture du projet d'acte notarié correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve les termes de cette convention,
- autorise le Maire à la signer.

2016-02-27-026 - Tours de Carbonnières - Entretien

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que des travaux d'entretien des Tours de Carbonnières s'avèrent nécessaires afin de dévégétaliser les édifices.

Des entreprises spécialisées ont été consultées pour ces travaux.

Il présente les devis parvenus en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- retient l'offre mieux disante établie par Althésis pour un montant de 3 990.00 € ht,
- sollicite de la DRAC, une subvention de l'Etat pour cette réalisation,
- prévoit le financement suivant :
 - . Subvention Etat 997.50 €
 - . Fonds réservés du Budget 2016, programme 31 3 790.50 € (ttc)
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette réalisation.

2016-02-27-027 - Logement école - recouvrement de frais

Membres	11	Présents	8	Procurations	3	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 22 novembre dernier relative aux conditions de location du logement rénové de l'école : montant du loyer et des charges comprenant le chauffage et l'eau chaude.

Monsieur le Maire indique que le locataire n'a pas fait la démarche de transférer l'abonnement électrique à son nom, la Commune continuant à en assumer la charge depuis la mise en location (1er décembre 2015).

Il propose donc de mettre en recouvrement les frais d'électricité à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- charge le Maire d'établir les titres de recette dans les conditions ci-dessus..

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2016-02-27-010 à 2016-02-27-027 établies sur 8 pages.